

Le DFKI, partenaire de confiance de l'IA européenne

L'institut allemand de l'intelligence artificielle DFKI basé à Sarrebruck a initié le *Centre for European Research in Trusted AI* (CERTAIN), qui doit renforcer la fiabilité de cette technologie à l'échelle européenne. Basé à l'université de Sarre, ce centre prolonge un engagement transfrontalier bien ancré.

Référence européenne en matière d'intelligence artificielle, l'institut allemand de l'intelligence artificielle (DFKI), basé à Sarrebruck, a inauguré sur le campus de l'université de la Sarre *Centre for European Research in Trusted AI* (CERTAIN), axé sur fiabilité et la protection des données des solutions d'IA.



Philipp Slusallek, directeur scientifique du DFKI. © DFKI.

"Le bon fonctionnement des logiciels d'IA est crucial. Ce n'est que sur la base de garanties que nous pourrions discuter utilement de son éthique", a estimé le professeur Philipp Slusallek, directeur scientifique du DFKI, qui compte parmi principaux responsables du projet CERTAIN, lors de l'inauguration du centre le 19 septembre dernier.

Le CERTAIN ambitionne de devenir un centre d'excellence européen en matière d'IA de confiance, étroitement lié à la recherche, à l'industrie et à la société. En tant que pendant allemand du programme de recherche technologique français confiance.ia, le CERTAIN s'est déjà associé à Triathlon, l'écosystème pour l'entrepreneuriat, l'innovation et le transfert de l'Université de la Sarre. L'objectif est d'aider les start-ups allemandes spécialisées dans l'IA à s'installer sur le marché français.

Une impulsion européenne dans la recherche commune

Cette coopération franco-allemande se trouve confortée par l'Union européenne. Confronté à l'essor récent de l'IA et à des barrières juridiques floues, surtout dans le cadre de son usage en entreprise, le Parlement européen a adopté en juin dernier le l'AI Act, un règlement destiné à rendre l'IA sûre, transparente, traçable, non discriminatoire et respectueuse de l'environnement.

« En ce qui concerne la protection des données, le RGPD offre une sécurité d'action à tous les pays de l'UE. Dans le AI Act, les objectifs, les priorités et les structures sont tout à fait différents » explique le DFKI dans une réponse commune aux questions de Voisins-Nachbarn.

Partenaire de l'Inria

A l'échelle régionale, le DFKI a conforté ses coopérations avec l'**institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (INRIA), basé à Nancy**, à la faveur du Traité d'Aix-la-Chapelle. Depuis 2020, quatre projets franco-allemands portent sur des champs d'application. L'équipe de MePheSTO tente de développer une IA médicale capable d'affiner le diagnostic des patients atteints troubles psychiatriques et neurodégénératifs, tandis que le projet IMPRESS espère améliorer la compréhension des textes et du langage de leur IA, jugée insatisfaisante pour de nombreux logiciels actuels d'IA.

Début septembre, après deux éditions réussies en 2021 et 2022, le DFKI et l'INRIA ont coordonné leur troisième école d'été européenne, baptisée IDESSAI 2023. Une centaine de participants, principalement des étudiants en IA, ont pu suivre des cours et des conférences sur les thèmes « Simulation et IA » et « L'IA pour l'agriculture et l'environnement ».

L'IA en pratique dans la Grande Région

L'implantation du centre de recherche à Sarrebruck a permis à ses chercheurs de trouver non seulement des partenaires, mais aussi des applications dans l'espace transfrontalier. Au Luxembourg, le DFKI collabore avec le Luxembourg Institute of Health afin d'améliorer l'usage de l'IA à l'hôpital universitaire de la Sarre. La recherche s'étend de la médecine de précision au diagnostic assisté par l'IA.

Outre ses applications scientifiques, l'intelligence virtuelle peut également se révéler utile au quotidien pour les habitants de l'espace frontalier :

« L'IA permet par exemple, de reproduire de manière transparente différents processus administratifs, tant de part et d'autre de la frontière. Elle peut ainsi aider les entreprises de construction ou les architectes à obtenir des autorisations dans le pays voisin. En outre, des chatbots et des assistants virtuels multilingues basés sur l'IA peuvent remplir des formulaires », explique le DFKI.